

PO Box 240, Apia, Samoa

E: sprep@sprep.org

T: +685 21929 F: +685 20231

W: www.sprep.org



L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec rios cuitures

Vingt-quatrième Conférence du PROE

17-19 septembre 2013

Apia (Samoa)

POINT 9.2.7 DE L'ORDRE DU JOUR:

Le point sur les nouveaux projets portant sur le changement climatique

Objectif du document

- 1. Le présent document résume deux nouveaux projets du PROE portant sur le changement climatique : a) Rapport sur le projet Finlande-Océanie pour la réduction de la vulnérabilité des moyens de subsistance des pays insulaires du Pacifique sous l'effet du changement climatique (FINPAC) ; b) Programme pilote de protection contre les chocs climatiques (PPCR).
- A. RAPPORT SUR LE PROJET FINLANDE-OCÉANIE POUR LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES MOYENS DE SUBSISTANCE DES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE SOUS L'EFFET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (FINPAC)

Contexte général

- 2. Le projet FINPAC, dont les détails ont été présentés lors des Conférences du PROE de 2011 et de 2012, est coordonné à l'échelle régionale. Il met l'accent sur l'adaptation aux effets du changement climatique. D'une durée prévue de 4 ans, il a démarré en janvier 2013¹. Il est doté d'un budget de 4 millions d'euros. Les priorités du FINPAC sont étroitement liées aux résultats clés 3, 6, 7 et 10 de la Stratégie météorologique pour les îles du Pacifique (PIMS).
- 3. La démarche d'adaptation élaborée dans le cadre du projet s'appuie sur un effort de renforcement des capacités des services météorologiques nationaux (SMN) qui vise à leur permettre de répondre aux besoins croissants de la communauté océanienne pour des services météorologiques et climatiques meilleurs et plus complets. Le projet FINPAC encouragera la collaboration des SMN, des organisations non gouvernementales (ONG) et des collectivités et villages des pays insulaires océaniens participants pour la mise au point de systèmes d'alerte précoce ; il veillera en outre à promouvoir le dialogue entre les responsables de la gestion des catastrophes, les SMN et les utilisateurs des informations météorologiques et climatiques. Il s'adressera en particulier aux habitants des collectivités rurales et des villages d'Océanie.

¹ Approuvé le 20 décembre 2012, il a démarré en janvier 2013.

- 4. La première réunion du Comité directeur du projet FINPAC a été organisée à Nadi (Fidji) le 6 juillet 2013, dans la foulée de la deuxième réunion du Conseil météorologique du Pacifique. Ce comité directeur s'occupe de la gestion et de l'orientation générale du projet ; il a pour mandat d'établir les plans de travail et de diriger les activités de mise en œuvre du projet et, le cas échéant, de révision de ces activités.
- 5. On a signalé au Comité directeur qu'un gestionnaire de projet recruté sur le marché international devait prendre ses fonctions d'ici la fin de septembre 2013. Cette nomination constitue une étape importante du processus d'élaboration du programme de travail du PROE pour ce projet qui se poursuivra au cours des 12 prochains mois.
- 6. Un programme des activités qui seront mises en œuvre par l'Institut météorologique finlandais (IMF) au cours des 12 prochains mois a été présenté à la réunion et approuvé, sous réserve d'une future intégration au programme de travail du PROE lorsque ce dernier aura été élaboré. La mise en œuvre du projet FINPAC sous l'égide du PROE a été retardée. Un partenaire important de l'étude de référence qui doit précéder la mise en œuvre des activités gérées par le PROE a besoin de procéder à des changements fondamentaux puisqu'il lui manque un partenaire clé pour faire ce travail. Les révisions à apporter à la stratégie de l'étude de référence devraient être achevées dans un délai suffisant avant la Conférence du PROE, et les activités axées sur les collectivités devraient avoir débuté d'ici la fin du troisième trimestre de 2013.
- 7. Pour le reste, le projet se poursuit comme prévu et un certain nombre d'activités ayant précisément pour objet de renforcer les capacités techniques des services météorologiques sont déjà en cours.

B. PROGRAMME PILOTE RÉGIONAL DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES (PPCR)

Contexte général

- 8. L'Océanie, une des deux régions jugées vulnérables au changement climatique (l'autre étant celle des Caraïbes), a été invitée à participer au programme pilote de protection contre les chocs climatiques (PPCR) réalisé dans le cadre du Fonds stratégique pour le climat (Fonds d'investissement climatiques) géré par la Banque asiatique de développement (BAsD) et la Banque mondiale.
- 9. Le PPCR a pour but d'aider les pays à adopter un mode de développement à l'épreuve du climat et conforme aux objectifs nationaux de réduction de la pauvreté et de développement durable. Il vise à accroître la capacité d'adaptation des pays océaniens en développement participants à la variabilité et au changement climatiques afin de mieux résister aux catastrophes naturelles et autres répercussions prévisibles du changement climatique.
- 10. Le PPCR océanien comporte deux volets : i) un volet national (réalisé au Samoa, aux Tonga et en Papouasie-Nouvelle-Guinée), et ii) un volet régional qui sera mis en œuvre par les organisations régionales (PROE, Forum des Îles du Pacifique, CPS). Le volet régional s'adresse principalement aux pays qui ne participent pas au volet national. Il sera cependant possible de tirer parti des synergies potentielles entre les deux volets du programme.

- 11. Le volet régional comporte trois composantes : 1 intégration de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophes ; 2 application pratique des connaissances et de l'expérience acquises en matière d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophes ; 3 renforcement de la capacité de riposte des pays au changement climatique grâce à un mécanisme régional de soutien technique.
- 12. Les composantes 1 et 3 disposent ensemble d'un budget de 3,6 millions de dollars É.-U., et la composante 2 dispose d'un budget de 6,2 millions de dollars, pour une période prévue d'activités de trois ans. Sur le plan pratique, cela signifie que le PROE ne sera pas en mesure de réaliser les travaux prévus de la composante 1 dans l'ensemble des pays insulaires océaniens.

Objectifs

13. La composante 1 aura pour objet d'élaborer des outils pour les pays et de renforcer leur participation dans les principaux secteurs de développement en vue d'intégrer l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophes aux stratégies, processus de planification et procédures budgétaires des administrations nationales, provinciales et locales (îles périphériques et collectivités). La composante 2 s'intéressera aux chaînes alimentaires terrestres et marines, à l'utilisation des ressources hydriques ainsi qu'à la gestion et au développement des ressources côtières dans le contexte de l'adaptation au changement climatique et de la gestion des risques de catastrophes. La composante 3 établira un mécanisme régional de soutien technique pour la mise en place d'un fonds d'intervention rapide et d'un réseau d'experts (par exemple, sur la parité des sexes, le financement pour la lutte contre le changement climatique, la gestion des connaissances, l'analyse coûts-avantages et le suivi et l'évaluation) pour permettre aux pays océaniens d'accéder rapidement à des services techniques et consultatifs. Le renforcement des capacités régionales contribuera au renforcement des capacités nationales et permettra de relever plus efficacement les défis que représentent le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes.

Structure de mise en œuvre régionale

- 14. Le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique jouera un rôle de suivi et d'évaluation et veillera à établir des liens entre les pays participants aux volets régional et national. Le PROE sera le chef de file de la réalisation des composantes 1 et 3 en collaboration avec la BASD; La CPS s'occupera des activités de la composante 2 en collaboration avec la Banque mondiale.
- 15. Les activités de suivi et d'évaluation du volet national sont élaborées avec l'aide de la Banque mondiale et de la BASD, et le Samoa a déjà fait des progrès sensibles. L'élaboration des activités de suivi et d'évaluation du volet régional sera coordonnée par le Forum des Îles du Pacifique, lorsque les équipes du PPCR auront été mises sur pied au PROE et à la CPS.

Progrès réalisés

- 16. Le Conseil des gouverneurs de la BAsD a approuvé la mise en œuvre du PPCR régional le 25 avril 2013. Le PROE sera chargé de la gestion des composantes 1 et 2 sous l'égide de la BAsD.
- 17. Le PROE a lancé le 26 juin 2013 une demande de propositions comportant un volet technique et décrivant les démarches générales, la méthodologie, le plan de travail et le calendrier, le budget et la liste des experts à engager pour la phase de mise en œuvre.
- 18. Les documents relatifs aux volets régional et national du PPCR océanien sont disponibles sur les sites Web des Fonds d'investissement climatiques, de la Banque mondiale et de la BAsD.

Recommandations

- 19. La Conférence est invitée à :
 - prendre acte de la mise en œuvre de deux nouveaux projets du PROE portant sur le changement climatique;
 - **formuler** tout conseil ou toute observation qu'elle jugera utile concernant la mise en œuvre de ces projets.

24 juillet 2013 – Original en langue anglaise